



Déclaration CGT

Assemblée Générale CGOS du 21/10/2020

2020 devra certainement être qualifiée d'année historique, elle aurait dû être celle des 60 ans du CGOS, elle restera dans les mémoires comme celle du Covid 19. C'est en effet au cours de cette année que le monde a été frappé par un coronavirus venu d'Asie, la COVID SARS 2. De nombreux pays et la moitié de l'humanité ont adopté la stratégie du confinement strict et ses restrictions majeures des déplacements et des libertés d'aller et venir, ce qui représente une action inédite dans l'histoire contemporaine.

La France, en manque criant de lits d'hospitalisation et de réanimation, n'a pas échappé à la règle et nous avons été confinés plusieurs semaines, plongeant le pays dans une crise sanitaire majeure liée à l'afflux de patients atteints par le virus à l'Hôpital qui s'est rapidement transformée en crise économique inédite.

La circulation du virus ne semble pas s'être ralentie, les chiffres au niveau mondial comme à l'échelle nationale sont implacables et décrivent une froide réalité : plus d'un 1 million de morts à travers le monde, plus de 33 000 décès en France, principalement des personnes âgées ou présentant des comorbidités, des centaines de milliers de cas recensés avec parfois des séquelles graves et irréversibles. Certains de nos collègues n'ont pas été épargnés.

Par ailleurs, cette crise de la COVID 19 a marqué notre société et a transformé nos comportements sociaux (port du masque obligatoire partout, rassemblements limités à une jauge fixée de 5 000 à 1 000 personnes, sauf au Puy du Fou...) ainsi que nos relations aux autres, que ce soit dans le domaine familial ou amical. Ce COVID 19 a mis à mal le Code du Travail et de nombreux salariés du Privé comme du Public puisque des conséquences sont visibles au niveau de la démocratie sociale dans les entreprises : augmentation des durées de travail quotidiennes et hebdomadaires, mise en place de plans sociaux, licenciements, réduction des temps de repos quotidiens, extension du travail du dimanche...

Cette crise sanitaire a vu le gouvernement MACRON s'empêtrer dans un grand nombre d'injonctions paradoxales et contradictoires : la question du port du masque restera certainement la plus emblématique. Et ce n'est pas la piètre prestation de l'ex-ministre de la Santé Madame BUZYN devant la commission spéciale du Sénat qui nous contredira, nous sommes ainsi passé du « *il ne sert à rien* » à « *le porter mal est dangereux* » lorsque les stocks étaient insuffisants, à sa systématisation et son obligation juridique dans le cadre professionnel et dans l'espace public, en intérieur comme en extérieur.

Loin de nous l'idée de remettre en question son efficacité, cependant, nous revendiquons fermement sa gratuité pour toutes et tous car c'est une source d'inégalité sociale, son achat représentant une dépense importante pour les plus démunis d'entre nous.

Dans notre champ professionnel de la Santé et de l'Action Sociale, la COVID 19 et la crise sanitaire ont mis en lumière les manques dénoncés depuis de nombreuses années et renforcés dans l'action depuis mars 2019 (manque de lits, manque de bras, manque de matériel (tiens, tiens les masques) manque de reconnaissance, salaires insuffisants...etc) et ont démontré que les revendications portées par la CGT étaient justes et légitimes.

Ce n'est qu'au prix d'efforts colossaux de la part des hospitaliers que le système ne s'est pas effondré et nous souhaitons ici leur rendre un hommage appuyé et sincère.

Car oui, la COVID 19 a démontré la fragilité du système de santé et particulièrement de l'hôpital public en France : pour saluer les héros en blouses blanches, les hospitaliers en première ligne, le Président MACRON a imaginé un SEGUR de la Santé pour ne pas laisser retomber les promesses présidentielles faites fin mars 2020 à MULHOUSE « *d'un plan massif d'investissement et de revalorisation* » selon ses propres termes.

Certes, il était illusoire d'espérer que des décisions à la hauteur des besoins de l'Hôpital, des personnels et des patients seraient prises au cours de ce Ségur de la Santé ; cependant, la déception est immense au sein des professionnels de la Santé et de l'Action Sociale face à cette imposture.

Les revendications portées depuis de longs mois ont été piétinées et les hommages aux héros oubliés : rien sur les conditions de travail, des miettes sur les réouvertures de lits et de services où notre capacité en lits de réanimation est aujourd'hui inférieure à ce qu'elle était en janvier 2020, presque rien sur le volet emploi puisque le Ségur promet des embauches à hauteur d'à peine 3 % de nos demandes et de nos besoins.

Et que dire de la gestion de la prime Covid, qui démontre si c'était nécessaire, l'incohérence de ce gouvernement qui, par la distribution inégalitaire de cette prime a créé plus de mécontents légitimes que de satisfaits.

Les problèmes de fond qui minent la Santé Publique ne sont pas réglés ; le focus a été porté sur la revalorisation salariale en 2 temps de 7,5 milliards d'euros (correspondant à 183 euros nets mensuels pour les personnels non-médicaux). C'est certes un premier geste pour les agents des hôpitaux et des EHPAD, mais il ne doit pas faire oublier que pour la dixième année consécutive, le point d'indice a été honteusement gelé dans la Fonction Publique Hospitalière. Pour la CGT, ce n'est finalement qu'un rattrapage incomplet des sommes dues depuis 10 ans aux professionnels de santé. Quelle incohérence avec l'annonce la semaine passée d'un plan d'économies de 4 milliards sur le budget de la Sécurité Sociale.

Et pourquoi cette revalorisation ne concerne-t-elle pas les salariés du social et du médico-social, eux aussi confrontés à la crise COVID dans leurs établissements et dont les conditions d'exercice déplorables ne sont plus à démontrer ?

Le Ségur de la Santé, et c'est le Ministère qui l'écrit, permettra à la France de gagner 9 places au classement de l'OCDE concernant la rémunération des soignants en passant de la 26^{ème} à la 17^{ème} place sur 29 pays, soit même pas dans la moyenne de ce classement malgré les promesses du Président Macron. Pour la CGT, c'est indigne de la 6^{ème} puissance économique mondiale qu'est la France !

Le gouvernement tente d'acheter le silence des soignants et hospitaliers avec ces 7,5 milliards consacrés à la revalorisation salariale. Mais quid des autres problématiques liées à l'offre de soins et aux besoins de santé ?

Est-ce que les patients seront mieux soignés demain ? Les personnels sont épuisés par leurs conditions de travail catastrophiques : les indicateurs sont toujours dans le rouge et le Monde d'Après tant espéré n'est pas là.

Le nombre d'heures effectuées non récupérées et non indemnisées, souvent non reconnues comme heures supplémentaires s'est accru ainsi que le nombre de jours placés sur des CET ; les rappels pendant les jours de congés, repos, récupérations sont récurrents, les congés bonifiés remis en cause, les effectifs sont en permanence sous tension, des milliers de postes sont toujours vacants faute d'attractivité, l'absentéisme explose, les modifications fréquentes de planning des soignants sont légion, accroissant par ailleurs les difficultés à concilier vie professionnelle et vie personnelle. Cela entraîne des départs massifs de soignants de l'hôpital ces dernières semaines. Pour pallier au manque criant d'aides-soignants, le Ministère brade leur qualification en proposant une formation en 2 semaines, quel scandale. Pourquoi pas demain les IDE en 1 mois et les directeurs en 3 jours ?

Ce plan prévoit 4 000 créations de lits supplémentaires, mais seulement « à la demande » alors que 12 000 ont été supprimés ces 5 dernières années et que la casse continue malgré les annonces : ces lits seront ouverts « en fonction des besoins » par exemple lors de « pics d'activité exceptionnelle ». Ce discours a vraiment tout d'une mascarade. Qui sera chargé d'évaluer les besoins d'ouvrir ces lits ? Et avec quels personnels ?

On le voit, ce Ségur n'a rien réglé de ces problématiques, mais pouvait-il en être autrement avec la pilote du projet nommée par le Président ?

La CGT, après avoir consulté ses bases comme elle en a l'habitude, n'a pas signé cet accord malgré sa position de première organisation représentative au sein des personnels de la Fonction Publique Hospitalière, respectant ainsi l'avis de ses syndicats et bases qui se sont exprimé à près de 80 % (79,85 %) contre la signature du protocole proposé.

Elle entend cependant porter la voix de ses militants, en tant que 1^{er} syndicat, lors des prochaines rencontres avec le Ministère.

Le 3 septembre 2020, un décret permettant le licenciement d'un fonctionnaire hospitalier est sorti : la CGT demande son abrogation immédiate, car il met à mal le statut. Le gouvernement MACRON poursuit sa volonté de casser à tout-va et le Président a confirmé son désir de ne pas abandonner la réforme des retraites dans son allocution du 14 juillet dernier.

Certes, face à l'opposition massive de centaines de milliers de citoyens, le Président des riches s'est montré moins pressé à remettre sur la table la réforme la plus contestée de l'histoire sociale récente. Certes, il affirme qu'il ne veut pas s'obstiner à la faire tout de suite en optant pour la réouverture des discussions en se donnant plus de temps, cependant sur le fond, le discours et la volonté de réformer sont toujours présents et les plus riches ne sont toujours pas mis à contribution.

La CGT exige et exigera toujours le retrait de la réforme par points, le maintien de la CNRACL et de tous les dispositifs adaptés existants aujourd'hui comme la majoration pour enfants, le maintien et l'élargissement de la catégorie active à tous les professionnels de notre champ de la Santé et de l'Action Sociale.

Voilà au final, on le voit, le monde d'après, plus écologique, solidaire, social, ne se trouve pas dans la direction où veulent nous emmener les politiques actuelles au service du capital et des profits de ses actionnaires, et nous conduisent au chaos et au désordre.

Nous avons l'impression que la COVID 19 est juste une parenthèse dans le travail de sape mené par les politiques néo-libérales actuelles des conquies sociaux de nos anciens dont la Sécurité Sociale, qui vient de fêter ses 75 ans, demeure l'emblème.

Mesdames, Messieurs, vous pouvez compter sur la CGT pour mettre tout le cœur de ses militants en opposition à ces desseins funestes !

Tout cela n'est pas sans conséquences pour les hospitaliers qui plus que jamais ont besoin du soutien du CGOS.

Les divers contrôles de la Cour des comptes, de l'URSSAF et de l'IGAS ont entraîné une remise en cause de certaines prestations et actions du CGOS.

En 2019, la fusion des régions qui avait, en autre, pour but d'homogénéiser les prestations et fut l'occasion de réduire massivement les effectifs et de fermer des délégations, nous inquiète sur la capacité du CGOS à répondre aux spécificités territoriales.

La CGT dénonce le risque de détournement des contributions au bénéfice de la QVT par le biais de la mise en place de la prestation action sociale collective. Nous refusons que les hospitaliers financent l'amélioration de leur qualité de vie au travail, celle-ci relève de l'obligation de l'employeur.

La CGT a toujours été opposée à la mise en place du CESU qui favorise la précarité et la paupérisation des travailleurs. Nous ne pouvons que déplorer le nouveau mode d'attribution de la garde d'enfants par le biais du CESU.

Ce changement a provoqué beaucoup de mécontentement, voire de difficultés financières pour les hospitaliers en augmentant leur reste à charge dans les nombreuses régions qui servaient cette prestation.

Au début de la crise sanitaire, le CGOS a pris la décision de verser un CESU exceptionnel de 300 € par enfant à tous les hospitaliers sans condition. La CGT a dénoncé dès le début cette prestation qui n'aurait jamais dû être prise en charge par la CGOS et a dû en urgence pallier l'abandon du gouvernement envers les seuls hospitaliers. La décision d'attribution d'un CESU exceptionnel lié au COVID est la preuve d'un système défaillant.

La CGT défend et défendra l'égalité de traitement des agents du petit EHPAD au grand CHU.

À ce titre, nous ne défendrons pas les demandes de certains gros établissements demandant au CGOS des prestations supplémentaires. Il ne doit pas y avoir de disparité entre les établissements. Cette politique, s'inspirant de l'idéologie libérale favorisant les plus riches au détriment des autres doit être combattue avec virulence, cette concurrence à l'attractivité nous paraît déloyale, c'est ce que propose Plurelya, ne rentrons pas dans leur jeu.

À ce titre, la CGT se félicite de l'adhésion au CGOS d'un groupement hospitalier parisien important. Ceci nous conforte dans nos valeurs, notamment par le maintien de nos prestations historiques dont la prestation maladie, ardemment défendue par la CGT et par tous les agents hospitaliers.

La prestation maladie est attaquée par le dernier rapport de la Cour des comptes (la voix de son maître) au prétexte de ne pas rentrer dans les critères de l'action sociale. Cette analyse a toujours été combattue par la CGT. Prestation phare du CGOS depuis sa création en 1960, elle a permis à des millions d'hospitaliers de pouvoir maintenir un niveau de vie acceptable.

Nous ne pouvons tolérer cette remise en cause.

Toutefois, nous ne pouvons que constater l'évolution importante de cette prestation, évolution multifactorielle majorée par des conditions de travail extrêmement dégradées et, de façon récurrente, des services sous dotés en personnels. Il nous paraît indispensable d'attendre l'avis des comités médicaux afin d'affiner l'augmentation de cette ligne budgétaire.

Aujourd'hui, la reconduction au même taux de la prestation maladie pour l'année 2021 est actée.

Dans cette logique, la CGT combattra et mobilisera contre toute tentative du gouvernement la mise en place d'une prévoyance (la prévoyance ne couvre que les pertes de salaires) aux mains des assureurs qui, à niveau équivalent, sera payante pour les agents qui pourront se l'offrir et diminuera les revenus pour les autres.

La situation des agents en maladie n'est pas la seule cause qui met en difficultés financières une partie de plus en plus importante des hospitaliers.

Dans certaines régions, les demandes d'aides sont en constante augmentation dans les commissions d'aides et secours. La faiblesse des salaires de notre champ, l'augmentation du nombre de familles en situation monoparentale, la situation économique accentuée par la crise sanitaire, la précarité plus importante (explosion des contractuels)... font que les agents ne peuvent plus faire face financièrement.

Cette prestation historique, créée dès 1960, a toujours été soutenue par la CGT.

Face à l'afflux des demandes et besoins, la CGT dans toutes les régions demande le renforcement financier de cette ligne budgétaire.

En ce qui concerne la prestation départ à la retraite, elle a été en 2019 dans le viseur de la Cour des comptes sous prétexte qu'elle ne répondait pas à un critère social. Elle est aujourd'hui distribuée en fonction de l'indice de l'agent, faible ou maigre récompense d'une carrière difficile au sein de l'hôpital.

La CGT restera vigilante à la pérennité de ces prestations, même si nous restons très soucieux qu'elles ne viennent amputer des prestations phares défendues par la CGT comme les vacances, la culture, les loisirs...

Ces 5 dernières années, au niveau national, les vacances ont été mises à mal :

- fin de la sélection,
- fin du catalogue Escales Vacances tant apprécié du personnel,
- site internet vacances illisible pour une grande partie des agents,
- lutte incessante de la CGT pour maintenir les vacances sociales à niveau.

Le résultat de l'enquête sur les 60 ans du CGOS et les critiques d'une majorité des hospitaliers sur les vacances et les activités de loisirs et de culture encouragent la CGT à maintenir ses revendications dans ce domaine.

Concernant l'entrée du personnel médical dans le champ de l'action sociale du CGOS, la CGT n'y est pas défavorable, mais à condition qu'avant tout vote de l'AG, soient négociées avec le Gouvernement, toutes les modalités concernant d'une part, le mode de financement et les actions mises en place et d'autre part, la nouvelle gouvernance qu'entraînera l'entrée des médecins au CGOS.

Nous avons toujours réclamé le dé plafonnement des cotisations, actuellement limité à l'indice brut 489 ; il n'est pas entendable d'ajouter de nouveaux bénéficiaires sans un financement supplémentaire, nous le réaffirmons : cela reviendrait à mettre en place une solidarité inversée. Pour la CGT, il est impensable que les plus petits revenus aient leurs prestations diminuées au bénéfice des médecins.

Quant à la gouvernance, la CGT s'interroge sous quelle forme les médecins participeront à la gestion du CGOS, d'autant que l'enquête menée récemment conforte nos doutes sur l'effet escompté, à savoir le recrutement ou/et la fidélisation des médecins dans nos établissements.

Notre système d'information était vieillissant, il y a donc nécessité de vivre avec notre temps. Pour autant, cet ambitieux chantier de transformation du système d'information est coûteux, peut-être trop pour les besoins du CGOS. D'autant qu'au départ, une garantie nous avait été donnée pour que ce système coûte au maximum, le même

prix que l'ancien. Aujourd'hui, on constate que cette transition digitale coûte au CGOS 2 fois plus cher.

Pour le personnel qui travaille au CGOS, une coupe drastique dans les effectifs s'opère alors qu'il était prévu un accompagnement dans la transformation de leur métier. Notre système d'information est quasiment externalisé ainsi que les effectifs qui s'en occupent. Parallèlement, le budget intérimaire a augmenté de 141 %.

Pour les hospitaliers, la transformation digitale doit faciliter l'accès à l'action sociale. Elle apporte déjà du mécontentement, se traduisant par exemple par une perte d'information sur les prestations existantes. Le site est considéré comme peu intuitif, difficile d'accès et met de côté automatiquement les agents qui n'ont pas les moyens de s'équiper, ceux qui ne maîtrisent pas l'outil informatique plus ceux se trouvant en zone blanche.

Pour les agents en difficulté, la réduction du temps de « *contact* » (ex-correspondant) dans les établissements a transformé l'accès au CGOS en véritable parcours du combattant.

Comme une mauvaise sitcom, le feuilleton CRH connaît un nouveau rebondissement : après 2 plans de consolidation, la CRH change encore d'entité. Le groupe Allianz en charge de la CRH crée une filiale, Arcalis, qui gèrera la CRH. Elle se retrouvera noyée avec d'autres assurances par capitalisation et minoritaire dans ce nouveau portefeuille.

Si certains en doutaient encore, la CRH est bien une retraite par pure capitalisation et ce nouveau dispositif n'est pas fait pour nous rassurer, surtout dans la période incertaine de crise économique.

La CGT s'oppose à l'idée que le CGOS ne puisse fonctionner « *qu'en intégrant une dynamique d'entreprise* ». Le CGOS n'est pas une start-up, mais une association au service des hospitaliers.

Il a fallu déjà se battre pour empêcher un placement financier hasardeux. Comme on l'avait écrit, on ne joue pas en bourse l'argent des hospitaliers, la CGT s'y opposera toujours fermement.

L'action sociale pourra se développer au service des agents, non pas en transformant notre association dans une logique entrepreneuriale, mais en augmentant ses ressources comme

le revendique la CGT depuis toujours en déplaçant les contributions.

Ce n'est pas en diminuant comme cela a été fait ces 2 dernières années le nombre des salariés du CGOS que l'on répondra aux attentes des hospitaliers.

La CGT continue à exiger, en tant que 1^{ère} organisation de la FPH, sa place légitime dans la gouvernance du CGOS. Les représentants du personnel sont tous aussi légitimes pour exercer les responsabilités des présidences tant dans les régions qu'au national.

Tous les ans, nous profitons de cette tribune à l'AG pour remercier l'action et l'investissement du personnel du CGOS, compliqués cette année par la crise sanitaire qui a conduit les agents à poursuivre leurs missions en télétravail avec toutes les incidences connues que cela implique.

Cette année plus que jamais, la CGT remercie tous les salariés du CGOS, pas épargnés par les conditions de travail et un management de plus en plus dur.

Les administrateurs CGT s'associent aux salariés du CGOS face au deuil de Madame HENNY qui les a touchés ce printemps.

Nous avons également une pensée émue pour la famille de M. DE RICCARDIS qui nous a quittés récemment.

L'année 2020 aura été éprouvante pour nous tous, souhaitons un avenir plus serein.

C'est dans cet esprit que nous nous inscrivons dans l'avenir de notre association et voterons le rapport moral.